

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 avril 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00065
Propriétaire(s) : Minto Communities Inc.
Emplacement : 2331, chemin Mer Bleue
Quartier : 19 - Cumberland
Description officielle : lot 180, plan enr. 4M-1613
Zonage : R3YY[2164]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire une maison isolée de deux étages sur ce lot non aménagé situé dans l'angle nord-est des promenades Décoeur et Jerome-Jodoin, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique qu'un triangle de visibilité de 5 mètres a déjà été enlevé de l'angle de la propriété.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre qu'une entrée de cour occupe 35,4 mètres carrés de la cour avant, soit 58 % de la superficie de la cour avant, alors que le règlement exige qu'une entrée de cour ne dépasse pas 50 % de la superficie de la cour dans laquelle elle est située ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 30,5 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.